




ÉDITO

PAR JEAN-MARIE BARILLÈRE,
PRÉSIDENT DU CNIV



Comme vous pourrez le lire dans ce numéro, des représentants du CNIV vont bientôt rencontrer des responsables professionnels de zones de production qui, pour l'instant, ne contribuent pas aux actions d'intérêt collectif que nous menons depuis plusieurs années. Je me réjouis de ce premier pas. J'espère que ce dialogue sera fructueux. Mais nous serons aussi vigilants pour qu'il ait lieu dans le respect des compétences des interprofessions locales concernées. Ce rapprochement est nécessaire, d'abord pour une question de principe : il est indispensable que les actions d'intérêt général soient financées par tous, en fonction de leurs moyens, bien entendu. Mais cette main que nous tendons est aussi l'occasion de construire une filière vitivinicole encore plus forte, car représentative de tous. C'est mon vœu en ce début d'année, que je vous souhaite féconde et heureuse. ■

L'ACTUALITÉ DU CNIV

Le dialogue s'ouvre sur la participation de tous aux actions d'intérêt collectif

Tandis que les premières productions du Plan national dépérissement seront dévoilées au salon de l'Agriculture, le CNIV s'est saisi de la question de la participation de tous à cet effort et plus généralement, à l'ensemble des actions d'intérêt collectif prises en charge par les interprofessions. Les premières rencontres avec les régions concernées auront lieu dans les prochaines semaines.

Le SO₂ pour le méchage des fûts, la communication sur la consommation responsable avec Vin et société, le Plan national dépérissement : toutes ces actions dont l'intérêt collectif ne peut être contesté, sont aujourd'hui financées par la filière vitivinicole, avec, pour le Plan dépérissement, une aide des pouvoirs publics. Demain, d'autres thématiques s'imposeront peut-être à elle. Dans ces conditions, il est plus que jamais nécessaire que toutes les régions versent leur quote-part. En effet, plus la base est large, moins la participation de chacun est élevée. Au-delà de cet aspect mécanique, la participation de tous au financement des actions collectives permet de garantir que chaque opérateur, où qu'il soit situé en France, se bat à armes égales, sans distorsions de concurrence.

DANS LE RESPECT DES INTERPROFESSIONS LOCALES

Persuadé qu'un accord est possible, le CNIV a invité les régions qui, pour de multiples raisons, ne relèvent pas d'une interprofession, à engager le dialogue. Des réponses plutôt positives ont été reçues et les premières rencontres sont prévues dans les semaines à venir. Les échanges seront conduits dans le respect des interprofessions auxquelles ces régions se rattachent naturellement. ■



Règles de la concurrence : une évolution s'amorce

La prééminence du droit de la concurrence sur tous les autres droits va-t-elle s'atténuer ?

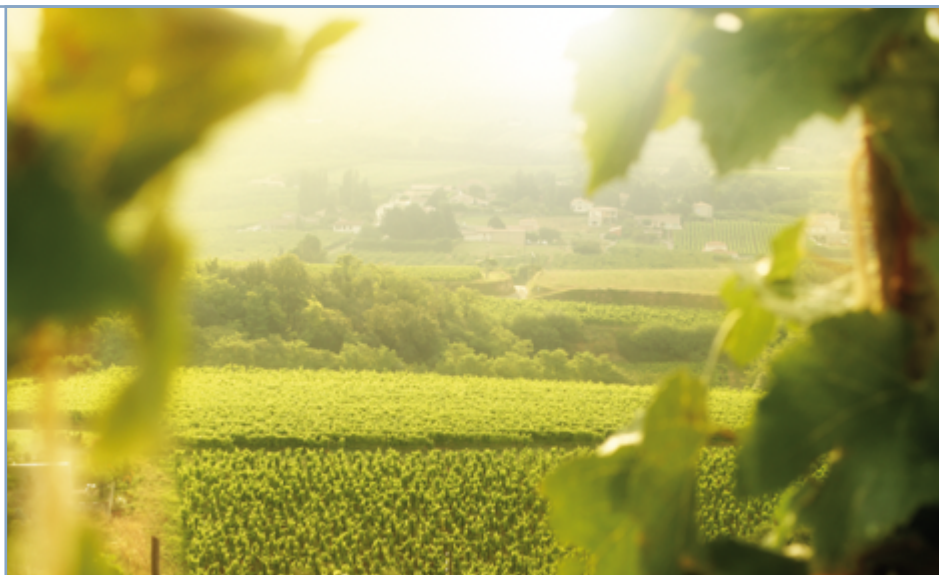
La réflexion vers un rééquilibrage semble en tous cas avoir débuté aux niveaux européen et français.

Comme nous vous l'avions exposé dans notre précédent numéro, une fenêtre de tir est sans doute en train de s'ouvrir pour une **révision des règles de la concurrence** applicables au secteur agricole. Deux éléments vont dans le sens de cette analyse. Le premier a débuté avec la remise du rapport de l'Agricultural markets task force au Commissaire européen Phil Hogan. Dans ce rapport, les observations du CNIV* sur le **besoin de davantage de clarté et de sécurité juridique** pour l'organisation collective semblent avoir été entendues.

DES RÈGLES CLAIRES ET FONCTIONNELLES

En effet, concernant le renforcement de la coopération entre les exploitants agricoles, on peut lire les recommandations suivantes : « **les règles en matière d'organisation collective et de concurrence devraient être claires et fonctionnelles, afin d'améliorer véritablement les possibilités de coopération entre les agriculteurs** ».

Le rapport fait également référence aux souhaits exprimés par les interprofessions, en relevant la nécessité de clarifier les limites à l'application des règles de concurrence, dans le cadre de son analyse de l'article 210 de l'OCM. Cet article est celui qui **crée une exemption** au droit de la concurrence pour les actions interprofessionnelles, sous réserve de **les avoir notifiées** au préalable à la Commission européenne



LE CNIV VIENT DE LANCER UNE ÉTUDE POUR EXPLORER LE CHAMP DES ÉVOLUTIONS POSSIBLES DU DROIT DE LA CONCURRENCE.

(mais la fixation de prix ou toute mesure créant des distorsions de concurrence restent impossible).

UN GROUPE DE RÉFLEXION EN FRANCE

La Commission s'est engagée à examiner ces recommandations et ce, d'autant plus qu'elle est **encouragée à agir par le Conseil européen**. Ce dernier a en effet adopté des conclusions qui vont dans le même sens que le rapport de la task force. Le Conseil déclare notamment qu'il est possible d'améliorer la situation en renforçant la coopération entre les agriculteurs et la **coopération verticale** au sein des interprofessions. Il conviendra toutefois de suivre ce que la Commission en retient sur le plan opérationnel.

Le deuxième élément consiste à la mise en place, en France, de **deux groupes de réflexion** par le ministère de l'Agriculture, pour faire suite au travail de la task force. L'un des deux visera à **améliorer et assurer la**

sécurité juridique face au droit de la concurrence. **Le CNIV participera** à cette réflexion, en lien avec le CLIAA, et vient d'**initier une étude juridique** pour explorer, dans un premier temps, le champ des évolutions possibles de ce droit, notamment pour les signes de qualité. ■

* Suite à une rencontre avec la Commission européenne, le CNIV avait apporté sa contribution à la task force par l'intermédiaire du CLIAA (voir Les Echos du CNIV n° 57 de mai 2016).

CE QU'IL FAUT RETENIR

1 Le rapport de l'Agricultural markets task force intègre certaines propositions des interprofessions

2 La Commission européenne s'est engagée à en tenir compte

3 Un groupe de travail sur le sujet va débiter en France

CALENDRIER

Décembre 2016 : le Conseil européen appelle la Commission européenne à intervenir.

Février 2017 : une réunion technique du forum à haut niveau sur l'amélioration du fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement est prévue.

Dans l'année 2017 : présentation par la Commission européenne d'une proposition relative à la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement.

Une bouteille sur deux bues en Belgique est française

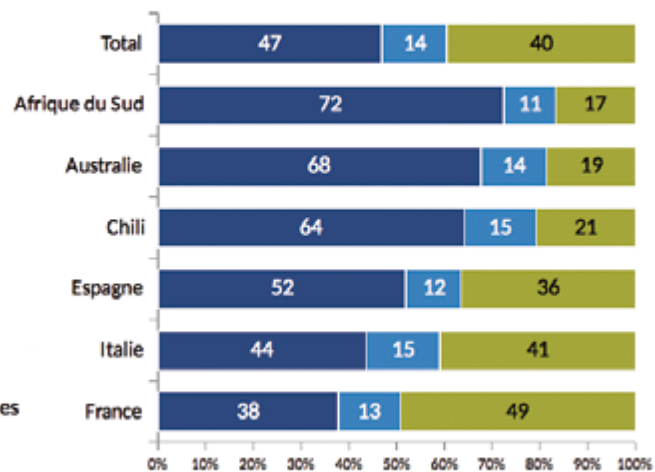
La consommation de vins tranquilles augmente en Belgique. Bien que la France ne profite pas de cette croissance, elle demeure toujours le premier fournisseur outre-Quévrain.

Dans notre dernier article sur la Belgique en 2013, nous avons laissé les Belges alors que la tendance était à la hausse de la consommation du rosé et du Bib®. A la fin juin 2016, la conjoncture est morose, l'inflation est en hausse et le moral des ménages en baisse. Dans ce **contexte peu porteur** et malgré une hausse des accises sur l'alcool en novembre 2015, la consommation de vins tranquilles à domicile par les ménages **progresses de 1,2 %** pour atteindre 160 millions de cols entre juin 2015 et juin 2016. La croissance est du même ordre en valeur, avec un marché de **584 millions d'€** (+ 2,1 % vs juin 2015). D'après les enregistrements d'un panel de consommateurs dont l'achat est mutualisé au sein du CNIV, près de **3/4 des foyers belges** consomment du vin tranquille, un chiffre qui reste élevé et stable. Les ménages achètent en moyenne **45 cols par an** à un prix moyen qui augmente légèrement à 3,67 € le col, tout comme la dépense à l'acte, qui passe à 14 € de vins tranquilles par achat.

LA FLANDRE RESPONSABLE DE LA HAUSSE DES VOLUMES

Cette hausse des volumes consommés est surtout localisée en Flandre, tandis qu'en Wallonie et dans la région de Bruxelles les volumes sont stables. La croissance du marché est due à **l'augmentation des achats de vins européens**, mais pas de vins français, dont les ventes reculent à la fois en volume (- 4 %) et en valeur (- 2 %). La situation des vins français dans **l'enseigne Colruyt** explique pour une bonne partie la baisse de leur part de marché en volume. Le leader

Répartition de l'origine des achats par régions belges (% volume en cols)



LA FLANDRE PRIVILÉGIE LES ORIGINES DU NOUVEAU MONDE, TANDIS QUE LA FRANCE RESTE PLUS IMPLANTÉE EN WALLONIE

historique en grande distribution reste numéro un mais souffre face au développement d'Aldi et de Lidl. A la mi-année 2016, la France demeure le **premier fournisseur du royaume**, avec 50 % de part de marché (PDM). Au sein des vins européens, **l'Espagne progresse** fortement pour s'établir à 14,7 % de PDM en volume et l'Italie régresse (7,0 % de PDM) tous deux via leurs 1^{ers} prix. Les vins du nouveau monde s'établissent à 20,8 % de PDM en volume. Depuis 2013, une **forte pression s'exerce sur les AOP** françaises, dont les prix augmentent, à contre-courant de leurs concurrents, notamment des vins espagnols qui gagnent du terrain à la fois dans le Nord et le Sud du pays, avec un prix moyen orienté à la baisse.

CROISSANCE DES ACHATS HORS FRONTIÈRES

Les Belges consomment toujours en majorité du vin rouge (47 % de PDM) même s'il perd un peu de terrain. Ce n'est pas en faveur du rosé dont la croissance semble atteindre un palier (19 % de PDM), mais plutôt **au bénéfice des vins blancs** (31 % de PDM). Les trois quarts des volumes de vin sont achetés par les foyers de plus de 50 ans. **Le BIB® continue sa progression** au détriment des bouteilles de 75 cl, mais cette hausse profite surtout aux vins étrangers.

Parmi les phénomènes notables, la hausse des accises a provoqué une **croissance des achats hors frontières**, qui représentent désormais 6,1 % des achats totaux de vin par les Belges. Ce fait est surtout notable pour la zone Sud du pays. D'ailleurs, 68,1 % des volumes achetés proviennent de France et sont constitués à **77,0 % de vins français**. ■

ÉT LES EFFERVESCENTS ?

Comme pour les vins tranquilles, les achats de vins effervescents pour la consommation à domicile des Belges ont augmenté.

A la mi-année 2016, le Cava représente 43 % des ventes en valeur. Les Champagne se placent en deuxième position, à 24,5 % de PDM en valeur, avec un développement des ventes sur

les tranches de prix les plus hautes. Ainsi, quatre bouteilles sur dix ont été achetées à plus de 18 €/col. Le Prosecco progresse de 1,4 point et représente désormais 13,6 % des ventes en valeur.

Comté et vins du Jura s'allient à l'export

Le CIVJ s'est associé au CIGC (Comité interprofessionnel de gestion du Comté) pour organiser une opération de promotion à Londres. Une action qui participe à développer l'attractivité du territoire.

Les vins du Jura connaissent un succès croissant à l'export. Ce dernier représente **13 % des ventes**, contre 4 % il y a seulement cinq ans. Afin d'entretenir et de développer ce courant, le CIVJ (Comité interprofessionnel des vins du Jura) organise **une dégustation** à destination des professionnels anglais à Londres depuis 2012. Pour l'édition 2016, le CIVJ a eu l'idée de proposer aux autres produits régionaux sous signes de qualité de l'accompagner. L'interprofession du **Comté a répondu présente** et le programme a été adapté pour toucher les cibles des deux interprofessions : les professionnels du secteur traditionnel pour les vins et le grand public pour le Comté.

The Flexitarian @TheFlexitarian · Nov 8
#wonderfuljura An evening of Jura wine and @Comte_Cheese pairing Hard work! Soo enjoyed @supercarbon talk on importance of #grassfed food



AGENDA

17/02

Commission études et suivi des produits

Du 25/02
au 05/03

Pavillon des vins au salon international de l'Agriculture

MUTUALISATION DES FICHIERS

Quatre master class ont été organisées puis un mini-salon avec 17 producteurs de vins et un stand du CIGC. La journée s'est terminée sur **une soirée** destinée aux bloggeurs. Le retour a été très positif : 125 visiteurs pour la journée, avec la participation de **journalistes renommés**, de sommeliers et d'acheteurs de grandes enseignes. La mutualisation des fichiers a permis une participation plus large que si un seul produit avait été présent.

COMMUNIQUER SUR LES ATOUTS

De manière plus générale, la presse n'a jamais autant parlé du Jura, et pourtant, depuis dix ans, la surface viticole ne progressant pas et les rendements diminuant, les stocks s'érodent. Pour lutter contre cette tendance, les responsables professionnels ont souhaité **travailler sur l'attractivité du vignoble** pour amener de nouveaux vignerons et augmenter les surfaces. Un comité de pilotage mixte rassemblant l'interprofession, la Société de viticulture du Jura et de nombreux partenaires est en place depuis 2015. Son objectif : **lever les freins à l'installation** et communiquer sur les atouts de la région, notamment **la disponibilité du foncier** (2 000 ha sont plantés sur 11 000 ha classés en AOC) et son coût raisonnable. Plusieurs actions sont en cours, comme une enquête sur les cédants potentiels sur les dix ans à venir. Une première journée est programmée le 13 octobre prochain. ■

NEWS

Nouvelle recrue

Héloïse Mahé, ingénieur agronome, a rejoint l'équipe «dépérissement». Embauchée par l'IFV, elle est mise à disposition exclusive du Plan national dépérissement. Elle travaillera avec Christophe Riou, depuis Paris.

EN BREF

Lancement de trois groupes de réflexion avec les autres filières

Les interprofessions agricoles françaises ont décidé d'organiser trois groupes de travail pour cette année 2017.

L'objectif ? Échanger sur les pratiques et les mutualiser si c'est possible.

Le statut du pouvoir adjudicateur des interprofessions, **le suivi des marchés** en France et le suivi des marchés à l'export (Union européenne et pays tiers) : tels sont les trois sujets sur lesquels les interprofessions membres du CLIAA (Comité de liaison des interprofessions agricoles et agro-alimentaires) ont décidé de **réfléchir ensemble** en ce début d'année. Ainsi, des représentants de plusieurs filières vont se réunir afin d'**échanger sur les pratiques** de chacun sur les suivis des marchés. De cet échange naîtra peut-être des possibilités d'amélioration des pratiques et/ou de **mutualisation** plus large des outils. Le groupe de travail sur le statut du pouvoir adjudicateur des interprofessions réfléchira, lui, sur la nécessité, pour les interprofessions, de **passer ou non par la procédure des marchés publics**. ■